



DECRET D/2024/ **0148** /PRG/CNRD/SGG
PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2024/009/CNT DU 07
FEVRIER 2024
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Charte de la Transition,
- Vu** l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traités et Accords Internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021,
- Vu** le Communiqué n° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité,

DECRETE :

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2024/009/CNT du 07 février 2024 portant Autorisation de ratification des Accords de financement pour la construction d'hôpitaux régionaux en République de Guinée.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le

02 AOUT 2024

Général Mamadi DOUMBOUYA

